

COUNCIL OF THE EUROPEAN COMMUNITIES
GENERAL SECRETARIAT

PRESS RELEASE

7297/85 (Presse 92)

L LIBRARY

1013th Council meeting

- Economic and Financial Affairs -

Luxembourg, 11 June 1985

President: Mr Giovanni GORIA

Minister for the Treasury
of the Italian Republic

The Governments of the Member States and the Commission of the European Communities were represented as follows:

Belgium:

Mr F. GROOTJANS
Minister for Finance

Denmark:

Mr Anders ANDERSEN
Minister for Economic Affairs

Germany:

Mr Gerhard STOLTENBERG
Federal Minister for Finance

Mr Hans TIETMEYER
State Secretary,
Federal Ministry of Finance

Greece:

Mr Gerassimos ARSENIS
Minister for Economic Affairs

France:

Mr Pierre BEREGOVOY
Minister for Economic Affairs,
Finance and the Budget

Ireland:

Mr Alan DUKES
Minister for Finance

Italy:

Mr Giovanni GORIA
Minister for the Treasury

Luxembourg:

Mr Jacques SANTER
President of the Government,
Minister for Finance

Mr Jacques F. POOS
Minister for Foreign Affairs

Mr Jean-Claude JUNCKER
Minister responsible to the
Minister for Finance

Netherlands:

Mr H. RUDING
Minister for Finance

United Kingdom:

Mr Peter REES
Chief Secretary to the Treasury

Commission:

Lord COCKFIELD
Vice-President

Mr Alois PFEIFFER
Member

EMS - MEDIUM AND LONG-TERM PROSPECTS

After hearing interim reports from the Chairmen of the Monetary Committee and the Committee of governors of the Central Banks, the Council discussed the medium and long-term prospects for the EMS and in particular for the ECU.

The Council asked the two Committees to continue their examination of this matter.

INVESTMENT AND EMPLOYMENT IN THE COMMUNITY

In the light of the request from the European Council meeting in Brussels in March 1985 to the Council on Economic and Financial Questions to report to it on the possibility of combating unemployment by means of sustained, more employment-intensive economic growth, the Council held an exchange of views on investment and employment in the Community. For this purpose it had before it a Commission working document and a report by the Economic Policy Committee entitled "Profitability and Rates of Return in the Community".

At the end of its discussion the Council asked the Commission to continue its work and to submit to it, along with the annual report on the economic situation in the Community at the latest, proposals for measures likely to encourage sustained, more job-generating economic growth, in particular through a more sustained development of investment.

The President of the Council will report to the President of the European Council on this discussion and the conclusions reached.

BUDGETARY DISCIPLINE

The Council noted that the Commission had not submitted to it the necessary figures for the establishment of the reference framework for the 1986 budget.

Following a brief discussion the Council:

- agreed to include this item yet again on the agenda for its meeting on 8 July;
- asked the Presidency to make the necessary contacts with the European Parliament in order to organize a meeting between the ECOFIN Council and a European Parliament delegation, as provided for in the conclusions of the Council of December 1984 on co-operation with the Commission and the European Parliament on budgetary discipline;
- called upon the Commission to submit the figures necessary for the establishment of the reference framework by next week at the latest;
- instructed the Permanent Representatives Committee to prepare the Council's proceedings on this item and to prepare for the meeting with a European Parliament delegation.

20th VAT DIRECTIVE

The Council reached agreement on the proposal for a 20th VAT Directive. The aim of this proposal is to authorize the Federal Republic of Germany to use, by way of derogation from the 6th VAT Directive, the VAT mechanism to grant special aid to German farmers to compensate for the dismantling of MCAs.

The President of the Council will inform the President of the European Parliament of this agreement with a view to a possible meeting with a delegation from the Parliament.

TAX EXEMPTIONS FOR TRAVELLERS, SMALL CONSIGNMENTS AND FUEL

The Council reached agreement on the compromise put forward by the Presidency. This compromise covers four proposals for Directives on tax exemptions submitted by the Commission in 1983 and 1984.

The Council instructed the Permanent Representatives Committee to finalize the text of these four Directives with a view to their formal adoption as "A" items at a forthcoming Council meeting.

The Council's agreement provides in particular for the following:

The personal exemption granted to adult travellers in respect of articles purchased, after tax, will increase to 350 ECU as from 1 October 1985 with an increase in the exemption for children to 90 ECU. Greece, Ireland and Denmark will enjoy derogations from these exemptions.

Provision is made for these figures to be reviewed every two years in order to prevent a drop in their real value as time goes on.

The following quantitative exemptions will apply as from 1 October 1985:

- Still wine: 5 litres (which is equivalent to a standardized cardboard box of 6 bottles) (for Denmark: 4 litres);
- Tea: 200 g;
- Coffee: 1 000 g.

The maximum tax exemption for small postal consignments will be increased to 100 ECU as from 1 October 1985, with a derogation for Ireland of 75 ECU exemption per item. These figures will be reviewed periodically by the Council with a view to maintaining their real value.

The maximum exemption for fuel in the fuel tanks of coaches will be increased to 600 l as from 1 October 1985.

The Council will decide before 1 July 1986, on a proposal from the Commission, on the increase in the maximum exemptions for fuel in the fuel tanks of lorries.

UNDERTAKINGS FOR COLLECTIVE INVESTMENT IN TRANSFERABLE SECURITIES (UCITS)

The Council welcomed the significant progress made since its last meeting with regard to the proposal for a Directive on UCITS.

In particular, the Council agreed in principle on a series of important issues such as the scope of the Directive.

It examined in detail the two main points outstanding, viz. the holding of securities issued or guaranteed by States and the restriction of a UCITS' ability to hold shares issued by the same body.

In conclusion, the Council asked the Permanent Representatives Committee to continue its work on the issues outstanding in order to enable the Council to approve the Directive.

It also confirmed the Permanent Representatives Committee's brief to press ahead with its work on the proposal for a Directive liberalizing capital movements with reference to the marketing of UCITS units, which is a necessary complement to the aforementioned Directive.

Bruxelles, le 7 juin 1985.
Note Bio (85)202 aux Bureaux Nationaux
cc. aux membres du Groupe du Porte-Parole

433

PREPARATION DU CONSEIL ECO/FIN - (Etienne Reuter)
a Luxembourg le 11 juin 1985

La prochaine réunion du Conseil Eco/Fin se tiendra à Luxembourg le 11 juin prochain. La réunion commencera à 11h pour permettre aux ministres de se réunir à 9h.30 en tant que Conseil des Gouverneurs de la Banque Européenne des Investissements.

L'ordre du jour du Conseil prévoit deux points à caractère économique général (investissement et SME), un point budgétaire (discipline budgétaire) et trois points concernant le marché intérieur (20ème directive TVA, franchises voyageurs, directive sur les O.P.C.V.M.).

ECONOMIE

Sur ces deux points, le Conseil ECO/FIN doit définir les grandes lignes du rapport oral que son président fera au Conseil Européen à Milan.

1) Investissement et emploi dans la Communauté

Les services de la Commission ont transmis au Groupe de coordination un document de travail qui, analyse la performance de l'investissement dans la Communauté, les déterminants de l'investissement en général et la relation investissement-croissance-emploi dans la Communauté.

Le Comité de Politique économique a élaboré un rapport sur "Rentabilité et taux de rendement dans la Communauté".

2) Système Monétaire Européen

Les ministres auront un échange de vues sur ce point sur la base de rapports oraux du président du Comité des Gouverneurs, M. Duisenberg, et du président du Comité Monétaire, M. Titmeyer. Les ministres avaient en effet demandé aux deux comités, lors de leur rencontre informelle de Palerme, de leur présenter au Conseil ECO/FIN de juin un rapport sur les objectifs à long terme du SME ainsi que sur les domaines d'action à moyen terme.

Par ailleurs, le président du Comité des Gouverneurs devrait être en mesure d'informer les ministres de la signature, prévue pour le 10 juin à Bâle, de l'instrument qui modifie l'accord entre banques centrales du 13.3.1979 pour tenir compte des décisions de principe du 12 mars dernier (paquet ECU; voir Memo n° 56 du 14.5.1985).

MARCHE INTERIEUR

3) 20eme Directive

La proposition de la 20 directive TVA concerne les modalites techniques pour le versement d'une aide aux agriculteurs allemands sous forme d'allegement de TVA, aide autorisee par le Conseil et prevue pour compenser la baisse des revenus de ses agriculteurs des prix agricoles en monnaie nationale qu'entraînait en 1984 les mesures de démantèlement des MCM. Pour la Commission ce dossier pose des problèmes sur le plan des ressources propres et en ce qui concerne le principe même d'utiliser des mécanismes de TVA pour octroyer des aides.

4) Franchises Fiscales pour voyageurs

La présidence propose un compromis autour des idées suivantes :

- 350 ECUS pour les voyageurs sauf pour la Grèce et Danemark (280) et Irlande (77)
- révisions périodiques des montants à majorité qualifiée
- franchises d'accises et de TVA sur le carburant contenu dans un réservoir normal d'autocar
- application des franchises à partir du 1er juillet 1985

Seul un renouveau de volonté politique permettra un accord.

5) Organismes de placement collectifs en valeurs mobilières

On prévoit une discussion destinée à éclaircir des points techniques mais pas de décision.

Amities
G. ANDUIL



COMEUR///

TELEX
210435/202 SUITE A LA BUREAUX NATIONALS
AUX MEMBRES DU SERVICE DU PORTET-PAROLE

LE CONSEIL A COMMENCE SES TRAVAUX EN REPRENANT LA DISCUSSION SUR LA 2^{ME} DIRECTIVE TVA. DEUX QUESTIONS SONT EN SUSPENS:

1) SEPARATION DE L'AIDE ET DE LA TAXE SUR LES FACTURES ET DECLARATION TVA;

2) LE CHAMP D'APPLICATION DE LA DIRECTIVE.

SUR LE PREMIER POINT LE COMPROMIS DE LA PRESIDENCE NE PREVOIT PAS DE MENTION SEPAREE DE L'AIDE ET DE LA TAXE MAIS L'ALLEMAGNE PRENDRA DES MEURES APPROPRIEES POUR QUE LES RESSOURCES PROPRES NE SOIENT PAS AFFECTEES. LA COMMISSION FERA DES RAFFORTS ANNUELS. LE CONSEIL PRENDRA L'ENGAGEMENT QUE PLUS JAMAIS LA TVA SERVIRA POUR L'OCTROI D'AIDES NATIONALES.

LE ROYAUME-UNI (GREEN) ET LA FRANCE (BEREGOVY) ONT SOUTENU CE COMPROMIS EN VUE D'HONORER LES CONCLUSIONS DU CONSEIL EUROPEEN DE FONTRINEZLEAU TOUT EN SOULIGNANT QU'IL S'AGIT D'UNE DISPOSITION UNIQUE A LAQUELLE ON NE RECOURRA PAS DANS L'AVENIR.

LORD COCKFIELD STATED THAT THIS DIRECTIVE WAS AN UNUSUAL PROPOSAL IT HAD BEEN FOISTED ON THE COMMISSION BY THE COUNCIL. THE COMMISSION HAS NO LOVE FOR IT NEITHER HAS PARLIAMENT. THE COMMISSION REGARDED THIS USE OF VAT AS ILLEGITIMATE. THE COMMISSION HAD THE RESPONSIBILITY FOR PROTECTING THE COMMUNITY'S OWN RESOURCES. THE ONLY WAY THIS CAN BE ASSURED WOULD BE TO SEPARATE ON DOCUMENTS THE MENTION OF AIDS AND VAT FAPER. AS A COMPROMISE THE COMMISSION COULD ENVISAGE TO SUSPEND THE OPERATION OF THE SEPARATE MENTION FOR A YEAR. THAN SEPARATION WOULD COME INTO EFFECT UNLESS A REPORT FROM THE COMMISSION SHOWED THAT THIS WAS NOT NECESSARY AND THE COUNCIL RATIFIED IT.

LATER CORRECTION MUST NOT BE LEFT TO A LATER DISCUSSION BECAUSE IT WOULD PREVENT THE COMMISSION FROM CARRYING OUT ITS DUTIES WITH REGARD TO THE OWN RESOURCES.

EN L'ETAT ACTUEL LE COMPROMIS DE LA PRESIDENCE N'EST PAS ACCEPTABLE POUR LA COMMISSION. L'ALLEMAGNE (STOLTEMBERG) INSISTE SUR QU'ON ARRIVE A UNE SOLUTION AUJOURD'HUI.

LORD COCKFIELD A DIT QUE LE COMPROMIS DE LA PRESIDENCE DEVRAIT FAIRE L'OBJET D'EXAMENS APPROFONDIS SUR UN CERTAIN NOMBRE DE POINTS.

LE PRESIDENT (GORIA) A CONSTATÉ QU'AUCUN MEMBRE DU CONSEIL NE s'OPPOSE AU COMPROMIS DE LA PRESIDENCE. LA REPUBLIQUE FÉDÉRALE A OFFERT D'ELARGIR SA DECLARATION AU PROCES VERBAL EN L'INTEGRANT DANS CELLE DU CONSEIL ET FOUR Y INCLURE LA MENTION D'UN RAFFORT DE LA COMMISSION SUR LA BASE DUQUEL LES CORRECTIONS ULTERIEURES AU MÉCANISME SERONT FAITES.

LE POINT EST AJOURNÉ A L'APRÈS-MIDI.

MAINTENANT LE CONSEIL ABORDE LE POINT: "SHE".

AMITIES ETIENNE REUTER (A SUIVRE)

202

Note BIO(85)804 - suite à aux Bureaux Nationaux
cc. aux membres du Service du Porte-Parole

REPRISE DE LA DISCUSSION SUR LA 20EME DIRECTIVE TVA.

Après le déjeuner la discussion a repris sur la base d'une nouvelle proposition de compromis dont l'élément central est un article à incorporer dans la directive qui dit : " Sur la base des renseignements fournis par la République fédérale d'Allemagne et après consultation du comité consultatif des ressources propres TVA, la Commission fixe le montant définitif des ressources propres TVA afférentes aux opérations visées par la présente directive et dont la République fédérale d'Allemagne est redevable. A cet effet, on adoptera une date limite spéciale convenant pour cette procédure."

Cette formule proposée par la Commission couvre les responsabilités de celle-ci en ce qui concerne les ressources propres.

Le Conseil a pu entériner la 20ème Directive ainsi complétée. Un problème s'est posé ensuite en ce qui concerne la concertation avec le Parlement européen. Afin de ne pas tourner en farce la procédure de concertation, l'accord d'aujourd'hui ne sera enregistré que comme une orientation commune sur le fond. La décision ne sera finalisée formellement qu'après la concertation.

(à suivre)

Amitiés
Etienne Reuter

DE : C.C.E. BRUXELLES - GPP46 - G.P.P.
A : C.E. WASHINGTON - WASHINGTON
REF: 11:02 12-06-85 000068749 - 000068888

TLX-109212-BIO/BERL 1/19

NOTE BIO (85) 202 (SUITE 3 ET FIN) AUX BUREAUX NATIONAUX
CC. AUX MEMBRES DU SERVICE DU PORTE-PAROLE

CONSEIL ECO/FIN (E.REUTER)

SUR LE POINT DES FRANCHISES FISCALES POUR VOYAGEURS, PETITS ENVOIS ET
CARBURANT LE CONSEIL A COMMENCE LA DISCUSSION A 18.30 HEURES
SUR LA BASE DU COMPROMIS PROPOSE PAR LA PRESIDENCE.
LES FRANCHISES S'APPLIQUERONT A PARTIR DU 1ER OCTOBRE 1985.
UNE REVISION BIENNALE POUR ADAPTER LES FRANCHISES A L'INFLATION
SE FERA PAR LES PROCEDURES PREVUES PAR LE TRAITE (UNANIMITE).
LE CONTENU D'UN RESERVOIR NORMAL D'AUTOBUS NE PEUT DEPASSER
600 L. LA COMMISSION A REGRETTE QUE LE CONSEIL N'AIT PAS PU
REPONDRE A L'ENGAGEMENT DU CONSEIL EUROPEEN (FRANCHISES POUR
LE 1ER JUILLET 1985).

LA DISCUSSION SUR LES OPVCM N'A PAS PERMIS DE CONCLURE.

AMITIES,

E. REUTER
/
COMEUR 890389F

					70	All			
H.D.	D.H.D.	INFO.	TRADE.	PERIOD.					

64215 EURCOM UW
21877 COMEU B
VIA WUI A

Bruxelles, le 12 juin 1985

Note BIO (85) 202 (suite 4 et fin) aux Bureaux Nationaux
cc. aux Membres du Service du Porte Parole

CONSEIL ECO/FIN (F. Colasanti)

SYSTEME MONETAIRE EUROPEEN

Les ministres ont consacré environ une heure et demie à un échange de vues sur ce sujet, sur la base des rapports des Presidents du Comité des Gouverneurs des Banques centrales et du Comité Monétaire.

M. Duisenberg, au nom du Comité des Gouverneurs, a tout d'abord informé les ministres de la signature par les Banques centrales du document modifiant l'accord du 13.3.1979 dans le sens rendu nécessaire par les décisions de mars dernier concernant l'utilisation de l'ECU par les Banques centrales (voir MEMO 56 du 14 mai 1985). Il a aussi informé les ministres de la décision du gouvernement grec d'adhérer, à partir du 1 juillet 1985, au SME. La Grèce ne participera cependant pas au mécanisme de change si bien que cette décision, qui place la Grèce sur le même plan que le Royaume Uni, revêt presque uniquement une valeur politique.

Par ailleurs, M. Duisenberg a rappelé que s'il y a accord sur l'objectif final de l'Union économique et monétaire, les opinions sont partagées quant aux moyens d'y parvenir. Compte tenu de ces différences, le Comité se penchera sur les possibilités de renforcement du SME qui ne demandent pas de changement législatifs importants. En particulier, le Comité étudiera deux questions (qui avaient été posées par le Président Delors à Palerme) :

- dans quelle mesure est-ce que le développement de l'ECU peut influencer la conduite des politiques monétaires nationales;

- quelles seraient les conséquences d'une politique visant à encourager l'utilisation de l'ECU comme instrument de réserve au niveau international.

H. TIETMEYER, pour sa part, a confirmé que ces deux sujets seront également abordés par le Comité Monétaire qui, par ailleurs, entamera une réflexion plus générale sur les perspectives à long terme du SME par rapport à l'objectif de l'Union économique et monétaire. En plus, le Comité Monétaire se penchera aussi sur les objectifs du SME à un horizon plus rapproché ainsi que sur les domaines d'actions qui en résultent.

M. PFEIFFER, au nom de la Commission, a souligne l'importance du fait que les travaux sur la possibilite d'un renforcement du SME se poursuivent. Au sujet des craintes que certains expriment a propos des modifications institutionnelles que des mesures de renforcement pourraient entraîner, il a suggere d'entamer un debat constructif en partant de la reconnaissance:

- a) de la legitimite d'une action communautaire dans le domaine monetaire
- b) de l'autonomie necessaire de l'institution communautaire a laquelle il pourrait etre question de transferer des competences monetaires.

Lors du tour de table qui a suivi ces trois declarations initiales, les differentes delegations ont souligne la necessite de poursuivre les etudes en cours pour bien apprécier les implications d'éventuelles mesures de renforcement qu'on pourrait etre amener a adopter. Bien entendu l'accent a ete mis plus sur la prudence ou plus sur la necessite d'avancer selon les positions traditionnelles de chaque delegation.

Toutes les delegations sont cependant tombées d'accord pour demander a M. Goria de faire etat, dans son rapport oral au Conseil de Milan, de la necessite que la discussion sur le SME reste dans l'enceinte actuelle c'est-a-dire Ministres des Finances, Comite des Gouverneurs et Comite Monetaire.

INVESTISSEMENT

Le Conseil s'est penche assez longuement sur ce sujet sur la base d'un document de la Commission sur l'investissement et d'un document du Comite de politique economique sur la rentabilite du capital.

Un large accord s'est degage sur l'analyse contenue dans ces documents, mais certaines delegations ont manifeste des perplexites sur l'idee, avancee par M. Pfeiffer au nom de la Commission, de completer l'action visant a ameliorer la flexibilite et la performance de l'economie communautaire par des mesures de soutien de l'investissement et notamment par des investissements finances au niveau communautaire.

M. Goria presentera, sur ce point aussi, un rapport oral au Conseil Europeen de Milan.

DISCIPLINE BUDGETAIRE

La discussion sur la fixation du cadre de reference pour la procedure budgetaire a ete renvoyee au prochain Conseil ECO/FIN en l'absence d'elements statistiques de base qui auraient du etre communiquees par la Commission.

Celle-ci a precise n'avoir pu transmettre ces donnees du fait du retard dans l'approbation du budget 1985 et des incertitudes liees a la fixation des prix agricoles.

Plusieurs delegations se sont inquietees de ce non-respect des delais prevus et ont invite la Commission a presenter les donnees statistiques necessaires aux travaux du Conseil dans les meilleurs delais.

Amities

H. Paemery comeur X/